

Délibération du conseil municipal

DU 16 septembre 2009

n° 34

page 1 / 2

Rapporteur : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Coopération Châtelleraut Kaya - Prise en charge d'un conteneur par la Ville de Châtelleraut. Conventions avec les donateurs et le centre hospitalier de Kaya

Dans le cadre de sa coopération décentralisée, la Ville de Châtelleraut participe à l'amélioration des conditions de vie de la population de Kaya, notamment dans le domaine de la santé. Depuis sa création, la coopération Châtelleraut Kaya (par le biais de son association de Jumelage Coopération) a été à l'origine de plusieurs projets associant professionnels de ce secteur à Châtelleraut et à Kaya.

En 2007, à la faveur de la restructuration des cliniques de Châtelleraut (groupe Kapa santé), la Ville de Châtelleraut a pu mettre en réserve un matériel d'hospitalisation de bonne qualité (lits articulés, tables d'examens, d'accouchements et d'opérations...etc). Parallèlement, l'association « M'envole toi » a réservé du matériel d'assistance respiratoire donné par le Centre Hospitalier Camille Guérin de Châtelleraut. Ce matériel est également stocké dans des locaux municipaux.

L'ensemble de ce matériel hospitalier fait l'objet de donations au Centre Hospitalier de Kaya, actuellement sous équipé. Ce type de matériel ne peut être fourni par le marché local, inexistant dans ce domaine. L'ensemble représente par ailleurs un investissement actuellement inenvisageable par le Centre Hospitalier de Kaya.

Le volume important de ce mobilier (55 m3) nécessite son transport par conteneur. Dans un souci de rationaliser la dépense, le volume restant disponible, après chargement du matériel hospitalier, peut être mis à disposition des associations M'envole-toi et APEVO, pour le transport de divers matériels destinés aux associations de Kaya.

Je vous propose aujourd'hui :

1°) de financer la prise en charge des coûts de transport du conteneur de Châtelleraut à Ouagadougou, les autorités burkinabé prenant en charge le transport Ouagadougou Kaya.

2°) d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les partenaires du projet : Centre hospitalier de Kaya, Cliniques de Châtelleraut, centre hospitalier Camille Guérin de Châtelleraut, associations M'envole-toi et APEVO.

Le budget de la coopération Châtelleraut Kaya, au titre de l'appui institutionnel, prend en charge la dépense prévue, pour un budget de 9000,00€ maximum Taxes comprises.

* * * *

VU les articles L 1115-1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de Relations Internationales ;

VU la convention de jumelage du 11 juillet 1976, renouvelée le 22 juin 1996 ;

VU le protocole de coopération décentralisée du 30 juin 2006 ;

Délibération du conseil municipal

DU 16 septembre 2009

n° 34

page 2/2

CONSIDERANT que, dans le cadre de sa coopération décentralisée avec la commune de Kaya, la Ville de Châtelleraut entend soutenir les efforts de son partenaire pour l'amélioration de la santé publique et des conditions de travail des professionnels du secteur ;

CONSIDERANT la demande du centre hospitalier de Kaya, de la municipalité de Kaya et de son Maire exprimant les besoins de la population de Kaya, lors de la conférence de la coopération Châtelleraut Kaya en novembre 2008 ;

CONSIDERANT l'opportunité de faire bénéficier notre partenaire burkinabé de donations cohérentes avec le développement souhaité du centre hospitalier de Kaya, que ces donations constituent une plus-value pour le service hospitalier à Kaya ;

CONSIDERANT que les bénéficiaires des actions menées par les associations APEVO et M'envole toi sont des associations à caractère social travaillant à Kaya ;

CONSIDERANT que le financement des actions est prévu au budget 2009 relations internationales de la commune ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions de donation entre le Centre hospitalier de Kaya, les cliniques de Châtelleraut et le centre hospitalier Camille Guérin de Châtelleraut, prévoyant le transport du matériel Châtelleraut Ouagadougou par la Ville de Châtelleraut

2°) de signer les conventions de partenariat avec les associations M'envole toi et APEVO prévoyant la mise à disposition gratuite de volumes limités dans le conteneur

3°) d'engager les dépenses correspondantes

La dépense sera imputée sur les lignes 048/6188/4400 du budget communal.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture, le 22/09/09
Publié en mairie le 18/09/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault